



TIME TO ADAPT

Covid-19 – Mesures sanitaires

16 Avril 2020

Introduction

Bonnes pratiques

Alors que l'on commence à parler de « déconfinement » et à évoquer plusieurs pistes pour ses modalités pratiques, une question va être centrale : celle du retour au travail dans les lieux de l'entreprise (bureaux, usines, magasins, etc.). Par ailleurs, de nombreuses entreprises qui ont maintenu leurs sites ouverts pendant la crise ont éprouvé des difficultés à définir et mettre en place les bonnes mesures en l'absence de recommandations disponibles par type d'activité.

KPMG a procédé à un travail de collecte d'information auprès d'experts Qualité du travail & de l'Emploi et présente dans ce document les bonnes pratiques identifiées dans plusieurs secteurs clés.

Du fait du contexte particulier dans lequel nous évoluons, nous attirons l'attention du lecteur sur le caractère fortement évolutif de la présente synthèse.

En l'absence de consensus scientifique sur les modalités précises de transmission du virus, KPMG se dégage de toute responsabilité sur la pertinence scientifique de ces mesures

Ce document vise à apporter des idées aux employeurs qui, dans ce contexte particulier d'épidémie, ne peuvent garantir l'absence de toute exposition des salariés à des risques mais se doivent de les éviter le plus possible.

Nous avons autant que possible croisé et complété ces informations avec les recommandations mises à disposition par le gouvernement.

L'importance de l'humain

Une fois les mesures sanitaires adressées, l'aspect humain sera le deuxième élément le plus critique.

La mise en place des mesures sur les lieux de travail devraient permettre de réduire le risque de transmissibilité, et donc de rassurer les collaborateurs. Nous ne recommandons pas la mise en place d'un système de « volontariat » si les diligences nécessaires ont été conduites et que les mesures ont été mises en place.

Il s'agira plutôt pour le manager ou le chef d'entreprise d'être attentif aux signaux faibles liés à la sphère personnelle et familiale de leurs personnels.

Il ne sera peut-être pas judicieux, par exemple, d'ordonner la reprise à son poste d'un salarié qui vient d'apprendre qu'un membre de sa famille est dans un état de santé préoccupant, ou un jeune parent, etc. Autant de situations individuelles dont le manager ou le chef d'entreprise devra apprendre à détecter les points de fragilité. L'intelligence situationnelle prendra toute sa dimension.

Par ailleurs, il faudra s'assurer que les collaborateurs aient bien été sensibilisés aux risques pour s'assurer qu'ils appliquent strictement les mesures quelle que soit leur compréhension initiale des mécanismes de transmission de la maladie.

Il faudra enfin s'assurer que les collaborateurs en situation de fragilité ne prennent pas de risques particuliers car souhaitant maintenir leur activité à tout prix.

Sommaire

01 Mesures gouvernementales

Bonnes pratiques sanitaires par secteur :

02 Sites industriels

03 Grande distribution

04 Transport

05 Agriculture

06 BTP

07 Plateformes logistiques

08 Aide à domicile



A large, circular graphic composed of a network of small teal dots connected by thin lines, resembling a globe or a complex network, is centered in the background. The dots and lines are a light teal color, contrasting with the dark blue background.

Mesures gouvernementales

Mesures gouvernementales (1/3)

● Obligations réglementaires (1/3)

- L'employeur a une obligation générale de **protéger la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs** (article L. 4121-1) via des actions de prévention des risques professionnels, des actions de formation / information et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.
- La loi (article L4121-3) oblige aussi les entreprises à **évaluer le risque professionnel** (à retranscrire dans le document unique d'évaluation des risques - DUER) et à **mettre en œuvre les actions de prévention** ainsi que les **méthodes de travail** et de **production** nécessaires.
- A noter qu'une faute inexcusable de l'employeur ouvrant droit à une réparation intégrale du préjudice pourrait être retenue contre l'employeur s'il est démontré que celui-ci avait conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.
- Le Ministère du travail rappelle que les entreprises ne sont pas tenues de garantir l'absence de toute exposition des salariés à des risques mais de les **éviter le plus possible**. S'ils ne peuvent être évités, les entreprises sont tenues :
 - de les **évaluer régulièrement** en fonction notamment des recommandations du gouvernement,
 - de prendre ensuite **toutes les mesures utiles pour protéger les travailleurs exposés**.
- Par ailleurs, le gouvernement a notamment adopté les mesures suivantes via le décret 2020-293 du 23 mars 2020, applicables à tous :
 - **Mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières »** à respecter dans le cadre de l'organisation des rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements qui ne sont pas interdits
 - **Règles de confinement à domicile**
 - **Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes**
 - **Mesures spécifiques pour les opérateurs de transport public collectif routier, guidé ou ferroviaire de voyageurs** (précisées dans le corps de ce document)
 - **Fermeture des établissements recevant du public**

Mesures gouvernementales (2/3)

● Obligations réglementaires (2/3)

■ Le ministère du travail a rappelé que pour respecter son obligation de sécurité, l'employeur doit :

- **Procéder à l'évaluation des risques**
- **Associer à ce travail les représentants du personnel**
- **Solliciter lorsque cela est possible le service de médecine du travail**
- **Respecter et faire respecter les gestes barrières recommandés par les autorités sanitaires.**

■ Le gouvernement a demandé la généralisation du télétravail et la prise en compte de la vulnérabilité liés à la santé

- Le télétravail devient la norme pour les postes qui le permettent
- Les salariés à risques doivent être placés en télétravail ou en arrêt maladie

■ Les mesures à respecter pour les salariés présents sur site sont:

- Les règles de distanciation (1 mètre minimum) et les gestes barrières, simples et efficaces, doivent impérativement être respectés.
- L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées, que savons, gels, mouchoirs sont approvisionnés et que des sacs poubelles sont disponibles.
- Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire ;
- Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités;
- Tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.

Mesures gouvernementales (3/3)

● Obligations réglementaires (3/3)

■ L'Etat a défini la **conduite à tenir à appliquer si un employé présente des symptômes** :

- Renvoyer le salarié à domicile
- Appeler le 15 si les symptômes sont graves
- Informer les salariés qui ont été en contact avec le salarié
- Nettoyer immédiatement les espaces de travail du salarié concerné
- **Des règles de nettoyage** des locaux, sols et surface (blouses à usage unique pour le personnel d'entretien, lavage et désinfection humide à respecter, etc.) ont été fixées par le gouvernement.

A large, circular graphic composed of a network of small teal dots connected by thin lines, resembling a globe or a complex network, is centered on the page. The text is overlaid on this graphic.

Bonnes pratiques générales

Bonnes pratiques générales

- Nos échanges avec différents experts Qualité du Travail et de l'Emploi font ressortir **les bonnes pratiques suivantes** applicables à tous les secteurs. La suite du document présente les bonnes pratiques observées par secteur.

Bonnes pratiques observées



Mettre en œuvre l'ensemble des **gestes barrières, des mesures de préventions** recommandés par le gouvernement et les **afficher**.



Afficher les **mesures à appliquer par les tiers** au sein de l'entreprise et mettre à jour **les plans de prévention** des entreprises extérieures et des sous-traitants sur les sites.



Demander à tout salarié présentant des symptômes de se signaler auprès de la cellule de crise, **les renvoyer chez eux, appeler le 15** et **désinfecter** tous les espaces ayant été à leur contact.



Annuler les réunions non essentielles ou organiser la mise à disposition des salles afin que celles-ci soient suffisamment grandes pour faire **respecter les règles de distanciation**



Informar les salariés sur la possibilité de prendre un **arrêt de travail** lorsque les salariés sont en **situation de fragilité**.



Fractionner les pauses afin d'éviter les croisements entre collègues



Mettre en place une **cellule d'écoute**, des mesures de **reconnaissance** aux employés exposés, et **faciliter la prise de congés** des personnes sensibles etangoissées.



Mettre à disposition du **gel hydro alcoolique, du savon, des gants, des masques, des bandeaux de lavage à usage unique** imprégnés de produit détergent pour nettoyer les outils et espaces de travail



Prévoir un plan de continuité d'activité en cas de maladie des salariés (remplacements).



Mise en place d'une cellule de crise dans les entreprises.

A large, circular graphic composed of a network of small teal dots connected by thin lines, resembling a globe or a complex data network, is centered on the page. The text is overlaid on this graphic.

Sites industriels

Bonnes pratiques

Site industriels - Bonnes pratiques (1/7)

- Nos échanges avec différents experts Qualité du Travail et de l'Emploi font ressortir **les bonnes pratiques suivantes** pour les sites industriels.



Production

● **Contacts / interactions avec les collègues / échange de documents/ pièces**

- Modifier l'organisation afin de supprimer la rotation de salariés sur plusieurs postes de travail
- Mettre à disposition des salariés du gel hydro-alcoolique et du savon, des gants à usage unique, des bandeaux de lavage à usage unique imprégnés de produit détergent pour nettoyer quotidiennement les outils et espaces de travail
- Réduire autant que possible les interventions à plusieurs dans des espaces exigus ou réduits. Dans le cas contraire mettre en place des EPI adaptés : masque, gant de protection à minima.

● **Cariste - espace confiné habitacle**

- Nettoyer systématiquement l'ensemble des commandes et poignets en fin de journée
- Dans la mesure du possible attribuer pour chaque cariste un chariot dédié pour la journée de travail - échanger interdit.

Site industriels - Bonnes pratiques (2/7)



Moyens Généraux /
Services Techniques

● **Contacts / interactions avec les collègues / échange de documents/ pièces**

- Modifier l'organisation afin de supprimer la rotation de salariés sur plusieurs postes de travail
- Mettre à disposition des salariés du gel hydro-alcoolique et du savon, des gants à usage unique, des bandeaux de lavage à usage unique imprégnés de produit détergent pour nettoyer quotidiennement les outils et espaces de travail
- Réduire autant que possible les interventions à plusieurs dans des espaces exigus ou réduits. Dans le cas contraire mettre en place des EPI adaptés : masque, gant de protection à minima.

● **Intervention sur machines, outils, etc.**

- Privilégier les interventions à distance lorsque cela est possible.
- Réduire autant que possible les interventions à plusieurs dans des espaces exigus ou réduits. Dans le cas contraire mettre en place des EPI adaptés : masque, gant de protection à minima.
- En fin d'intervention, les poignets et les éléments extérieurs en contact potentiels avec des collègues doivent être nettoyés.

Site industriels - Bonnes pratiques (3/7)



Poste de garde

Contact avec des salariés et du public

- Mettre en place des affiches afin d'informer des règles de distanciation de 1 mètre et gestes barrières
- Mettre en place une surface vitrée (plexiglas ou autre) entre l'accueil et le public/EE
- Mettre des flacons de gel hydro-alcoolique ou à défaut un point d'eau avec du savon et de l'essuie main.

Exposition à des surfaces de travail et/ ou outils de travail

- Mettre en place un nettoyage et une désinfection des surfaces de travail après chaque poste ou en fin de journée
- Dans la mesure du possible les portes des bureaux doivent rester porte ouverte afin de réduire les fréquences d'exposition aux poignets de portes

Site industriels - Bonnes pratiques (4/7)



Accueil

● **Contact avec des salariés et du public**

- Mettre en place des affiches afin d'informer des règles de distanciation de 1 mètre et gestes barrières
- Mettre en place une surface vitrée (plexiglas ou autre) entre l'accueil et les salariés/public/EE
- Mettre des flacons de gel hydro-alcoolique ou à défaut un point d'eau avec du savon et de l'essuie main.

● **Exposition à des surfaces de travail et/ ou outils de travail (talkies, téléphone, etc.) potentiellement contaminées**

- Mettre en place un nettoyage et une désinfection des surfaces de travail après chaque poste ou en fin de journée
- Dans la mesure du possible les portes des bureaux doivent rester porte ouverte afin de réduire les fréquences d'exposition aux poignets de portes

Site industriels – Bonnes pratiques (5/7)



Administration

Exposition à des surfaces de travail et/ ou outils de travail

- Mettre en place un nettoyage et une désinfection des surfaces de travail après chaque poste ou en fin de journée
- Dans la mesure du possible les portes des bureaux doivent rester porte ouverte afin de réduire les fréquences d'exposition aux poignets de portes

Contacts avec les collègues

- Mettre en place le télétravail lorsque cela est possible
- Mettre en place des affiches afin d'informer les salariés des règles de distanciation de 1 mètre et gestes barrières
- Augmenter les espaces entre chaque poste de travail dans l'open space.

Site industriels - Bonnes pratiques (6/7)



Magasins et entrepôts

● Contact entre collègues lors du chargement / déchargement de marchandises

- Réaliser les chargements et déchargements de camions par une seule personne en s'assurant de la mise à disposition d'aides mécaniques
- Faire patienter dans le camion en cas d'arrivées simultanées de fournisseurs
- Pour réduire l'échange de document entre la réception et les fournisseurs, mettre en place une imprimante et un scanner du côté fournisseurs / transporteurs.

● Magasin et Zone de picking

- Limiter les présences simultanées en réorganisant les horaires de travail
- Garantir un espace d'un mètre au minimum entre chaque zone de picking et délimiter les espaces de travail par des marquages
- Le port de gant de protection individuel de type latex doit être privilégié.
- Désinfecter en fin de poste ou de journée toutes les surfaces en contact régulier avec le personnel du magasin / zone de picking
- Faire un marquage au sol pour délimiter les zones de courtoisie entre collègue lors de la récupération / distribution de pièces / fournitures...

Site industriels - Bonnes pratiques (7/7)



Commerciaux / Ventes

● Déplacement chez clients/ contact client

- Supprimer l'ensemble des activités de visite chez les clients dès que cela est possible
- Mettre en place des solutions de visiophone ou téléconférence et mettre en place le télétravail lorsque cela est possible
- Réduire les contacts client au strict minimum en proposant des communications à distances

● Exposition à des surfaces potentiellement contaminées

- Dans la mesure du possible les portes des bureaux doivent rester porte ouverte afin de réduire les fréquences d'exposition aux poignets de portes

A large, circular graphic composed of a network of small teal dots connected by thin lines, resembling a globe or a complex data structure, is centered on the page. The text is overlaid on this graphic.

Grande distribution

Bonnes pratiques

Grande distribution – Bonnes pratiques (1/6)

- le gouvernement a émis des recommandations sanitaire pour le [commerce de détail](#) et le [travail en caisse](#). Nous recommandons aux entreprises de se baser sur ces documents. Nous référençons ci-dessous des mesures supplémentaires ou alternatives prises par certains acteurs du secteur, ainsi que des mesures spécifiques à certaines unités de travail.

● Contact avec les clients

- Mettre en place un agent de sécurité à l'entrée du magasin pour réguler les entrées
- Renforcer les équipes de sécurité afin de limiter les incivilités
- Renforcer et promouvoir quand c'est possible les livraisons, drive, click and collect, etc.

● Contact entre collaborateurs

- Mettre en place le télétravail quand c'est possible
- Mettre en place une organisation du travail en termes d'horaires qui limite les prises de service simultanée
- Organiser les vestiaires pour que la distance de sécurité puisse être respectée
- Mettre en place un cycle de travail et des horaires de travail qui permettent de limiter la fatigue physique liée à la surcharge de travail.

● Contact avec les produits

- Permettre les prises de pause pour se laver les mains aussi fréquemment que nécessaire
- Mettre à disposition des gants à usage unique
- Mettre à disposition des bandeaux de lavage à usage unique imprégnés de produit détergent pour nettoyer les outils et espaces de travail

Grande distribution – Bonnes pratiques (2/6)



Alimentaire traditionnel

● **Contacts avec les clients**

- Délimiter une zone de courtoisie;
- installer des vitres en plexiglas lorsque cela est possible.

● **Contact entre les collaborateurs**

- Limiter les présences simultanées dans les laboratoires, les réserves au besoin en réorganisant les horaires de travail
- Délimiter les espaces de travail dans les laboratoires par des marquages

Grande distribution – Bonnes pratiques (3/6)



Libre service (alimentaire, produits de grande consommation)

● **Contacts avec les clients**

- Mettre en place une organisation du travail permettant de remplir les rayons hors présence de la clientèle (modification des horaires de travail, fermeture du magasin en milieu de journée pour réapprovisionner les rayons)

● **Contacts entre les collaborateurs**

- Mettre en place une organisation du travail permettant de remplir les rayons hors présence de la clientèle (travail de nuit, fermeture du magasin en milieu de journée pour réapprovisionner les rayons);
- Spécialiser les activités afin d'éviter que les collaborateurs ne se croisent trop en réserve

● **Contact avec les outils**

- Mettre à disposition des lingettes nettoyantes afin que les collaborateurs puissent nettoyer les tire palettes avant utilisation

Grande distribution – Bonnes pratiques (4/6)



Drive

● **Contacts avec les clients**

- Indiquer qu'il est demandé d'ouvrir le coffre avant l'arrivée du préparateur et de le refermer après son départ
- Indiquer sur le site des possibles ruptures d'approvisionnement et allongement des durées d'attente afin de limiter l'agressivité

● **Contact entre les collaborateurs**

- Spécialiser les zones de préparation afin d'éviter que les salariés ne se croisent (en faisant tourner les salariés toutes les trois heures pour éviter les expositions prolongées au froid).

Grande distribution – Bonnes pratiques (5/6)



Espaces culturels et cafétéria

● **Contacts avec les clients**

- Suspendre les activités - mettre en place des mesures de chômage partiel ou redéployer les salariés sur les postes vacants



Magasins et Entrepôts

● **Contact entre les collaborateurs**

- Délimiter les espaces de travail par des marquages
- Réaliser les chargements et déchargements de camions par une seule personne en s'assurant de la mise à disposition d'aides mécaniques



Equipe Sécurité

● **PCA en cas de maladie du personnel & mesure sanitaire pour l'équipe**

- Prévoir un plan de continuité d'activité en cas de maladie des agents et du responsable sécurité (remplacements)
- Mettre à disposition de chaque agent du gel hydro alcoolique
- Mettre à disposition une visière et un masque

Grande distribution – Bonnes pratiques (6/6)



Caisses

● Travail en caisse

■ Se référer aux [recommandations du gouvernement](#) applicables au travail en caisse

A large, circular graphic composed of a network of small teal dots connected by thin lines, resembling a globe or a complex network, is centered on the page. The text is overlaid on this graphic.

Transport

Bonnes pratiques

Transport – Bonnes pratiques (1/3)

- Nos échanges avec différents experts Qualité du Travail et de l'Emploi font ressortir **les bonnes pratiques suivantes** dans le secteur du Transport.



Chauffeurs – livreurs

- Se référer aux [recommandations du gouvernement](#) applicables au métier chauffeur - livreur



Administration

Contacts avec les collègues

- Mettre en place le télétravail lorsque cela est possible
- Espacer les bureaux lorsque la présence sur site est nécessaire

Transport – Bonnes pratiques (2/3)



Conducteurs routiers

Contacts avec les clients

- | Réaliser les chargements et déchargements de camions par une seule personne en s'assurant de la mise à disposition d'aides mécaniques
- | Patienter dans le camion lorsque les quais sont encombrés
- | Informer les clients des nouvelles dispositions prises en matière de santé et sécurité et demander : attente dans le camion, faire en sorte de libérer les quais, respecter les mesures de distanciations, signatures avec leur propre matériel

Contacts avec les produits

- | Demander au client de faciliter l'accès au point d'eau aux conducteurs routiers
- | Signer avec son propre stylo ou désinfecter le matériel
- | Désinfection des cabines à chaque retour au sein de l'entrepôt d'origine.

Transport – Bonnes pratiques (3/3)



Caristes manutentionnaires

Contacts avec les clients

- Redéfinir les zones de travail afin de faire en sorte de limiter les actions collectives
- Délimiter les espaces de travail par des marquages
- Limiter les présences simultanées dans les entrepôts au besoin en réorganisant les horaires de travail
- Réaliser les chargements et déchargements de camions par une seule personne en s'assurant de la mise à disposition d'aides mécaniques
- Mettre à disposition des masques pour les manutentions mettant en proximité les salariés
- Faire patienter dans le camion en cas d'arrivées simultanées de camions
- Permettre les prises de pause pour se laver les mains aussi fréquemment que nécessaire



Transport ferroviaire

Transport ferroviaire

- Mettre en place une organisation du travail en termes d'horaires qui limite les prises de service simultanées
- Prévoir un plan de transport minimal
- Désinfecter les cabines à chaque passage d'un nouveau conducteur
- Equiper les conducteurs de masque, gel hydro alcoolique.

A large, circular graphic composed of a network of small teal dots connected by thin lines, forming a complex web-like structure. This graphic is centered on the page and serves as a background for the main text.

BTP

Bonnes pratiques

BTP – Bonnes pratiques

- Nos échanges avec différents experts Qualité du Travail et de l'Emploi font ressortir **les bonnes pratiques suivantes** dans le secteur du BTP. Nous vous recommandons de vous référer au site de l'OPPBTB <https://www.preventionbtp.fr/>

Entreprises extérieures et sous-traitants

- Mettre à jour impérativement l'ensemble des plans de préventions à appliquer par les tiers et sous-traitants
- Réduire autant que possible l'intervention de société extérieure pendant toute la durée de la pandémie
- Inclure dans le nouveau plan de prévention les gestes barrières à mettre en œuvre systématiquement.

Mesures sur le chantier

- Veiller à ce que l'ensemble des ouvriers dispose de leur matériel et de plans imprimés
- Désinfecter l'ensemble du matériel avant et après utilisation
- Aménager des points d'eau avec du savon
- Mettre à disposition des sanitaires régulièrement lavés et désinfectés
- Évacuer au fur et à mesure les gravats et déchets du chantier dans la benne prévue à cet effet
- Créer des flux de circulation des ouvriers limitant les allées et venues (garantir un éloignement minimum de 1m entre les ouvriers)
- Créer des zones de travail délimitées
- Déterminer des points d'arrêt et envisager le report de certaines tâches quand les conditions de sécurité ne sont plus remplies (organisation, personnes formées et habilitées, EPI, absence de matériels et matériaux...)
- En cas d'indisponibilité d'EPI respiratoire spécifique, privilégier le modèle supérieur (ex. lors d'exposition aux poussières ou substances dangereuses, utilisation d'un masque à cartouche), et privilégier les protections collectives (ex. l'humidification ou l'aspiration à la source) ou les changements de modes opératoires

A large, circular graphic composed of a network of small teal dots connected by thin lines, resembling a globe or a complex network, is centered on the page. The text is overlaid on this graphic.

Aide à domicile

Bonnes pratiques

Aide à domicile – Bonnes pratiques

- Nos échanges avec différents experts Qualité du Travail et de l'Emploi font ressortir **les bonnes pratiques suivantes** dans le secteur de l'Aide à domicile.



Déplacement chez les personnes visitées

● **Contacts avec les collègues**

- Si possible privilégier un moyen de locomotion individuel (auto, 2 roues...)
- Eviter les croisements et favoriser les communications téléphoniques

● **Contacts avec les personnes**

- Sensibiliser les personnes au risques réciproques encourus notamment les personnes âgées (expliquer les gestes barrière et les règles de distanciation)

● **Contacts avec les surfaces**

- Nettoyer les poignées de porte extérieures (palier) et intérieures après contact
- Nettoyer avec un produit désinfectant les outils et ustensiles utilisés
- Désinfecter le smartphone/application après toute intervention à domicile.

A large, circular network diagram is centered on the page. It features a complex web of interconnected nodes and lines, rendered in a light teal color against the dark blue background. The nodes are small circles, and the lines are thin, creating a dense, mesh-like structure that resembles a globe or a data network.

Plateformes logistiques

Bonnes pratiques

Plateformes logistiques – Bonnes pratiques (1/6)

- Nos échanges avec différents experts Qualité du Travail et de l'Emploi font ressortir **les bonnes pratiques suivantes** dans le secteur des plateformes logistiques.



Poste de garde

Contact avec des salariés

- Dans la mesure du possible, mettre en place une surface vitrée entre le poste de garde et les salariés
- Mettre en place des affiches afin d'informer les salariés des règles de distanciation de 1 mètre et gestes barrières

Exposition à des surfaces de travail et/ ou outils de travail

- Mettre en place un nettoyage et désinfection des surfaces de travail après chaque poste ou en fin de journée
- Les portes des bureaux doivent rester porte ouverte afin de réduire les fréquences d'exposition aux poignets de portes

Contact avec des fournisseurs / transporteurs

- Dans la mesure du possible, mettre en place une surface vitrée entre le poste de garde et les fournisseurs / transporteurs
- Mettre en place des affiches afin d'informer les fournisseurs/transporteurs des règles de distanciation par rapport aux salariés et des gestes barrières

Plateformes logistiques – Bonnes pratiques (2/6)



Accueil

● Contact avec des salariés

- Dans la mesure du possible, mettre en place une surface vitrée entre le poste de garde et les salariés
- Mettre en place des affiches afin d'informer les salariés des règles de distanciation de 1 mètre et gestes barrières

● Exposition à des surfaces de travail et/ ou outils de travail

- Mettre en place un nettoyage et désinfection des surfaces de travail après chaque poste ou en fin de journée
- Les portes des bureaux doivent rester porte ouverte afin de réduire les fréquences d'exposition aux poignets de portes

● Contact avec des fournisseurs / transporteurs

- Dans la mesure du possible, mettre en place une surface vitrée entre le poste de garde et les fournisseurs / transporteurs
- Mettre en place des affiches afin d'informer les fournisseurs/transporteurs des règles de distanciation par rapport aux salariés et des gestes barrières

Plateformes logistiques – Bonnes pratiques (3/6)



Administration

Exposition à des surfaces de travail et/ ou outils de travail

- Mettre en place un nettoyage et désinfection des surfaces de travail après chaque poste ou en fin de journée
- Les portes des bureaux doivent rester porte ouverte afin de réduire les fréquences d'exposition aux poignets de portes

Contacts avec les collègues

- Mettre en place le télétravail lorsque cela est possible
- Mettre en place des affiches afin d'informer les salariés des règles de distanciation de 1 mètre et gestes barrières
- Augmenter les espaces entre chaque poste de travail dans les open space
- Les zones communes et outils communs (imprimantes, scanner, etc.) doivent faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection quotidienne.

Plateformes logistiques - Bonnes pratiques (4/6)



Préparation de commandes

Postes de travail / outils partagés

- Modifier l'organisation afin de supprimer la rotation des salariés sur plusieurs postes de travail et limiter les présences simultanées
- Attribuer à chaque préparateur de commande une zone de picking qui lui est propre : dans la mesure du possible, étendre cette mesure aux préparateurs CACES
- Garantir un espace d'un mètre au minimum entre chaque zone de picking et délimiter les espaces de travail par des marquages
- Le port de gants de protection individuels de type latex doit être privilégié

Cariste - espace confiné habitacle

- Nettoyer systématiquement l'ensemble des commandes et poignets en fin de journée
- Dans la mesure du possible attribuer pour chaque cariste un chariot dédié pour la journée de travail - échanger interdit

Interaction entre collègues - échange de documents/ pièces

- Mettre à disposition des bandeaux de lavage à usage unique imprégnés de produit détergent pour nettoyer les outils et espaces de travail
- Les outils partagés (imprimantes, scanner, etc.) doivent faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection quotidienne.

Plateformes logistiques - Bonnes pratiques (5/6)



Réception

Zone de déchargement

- Limiter les présences simultanées en réorganisant les horaires de travail
- Délimiter les espaces de travail par des marquages en garantissant un espace d'un mètre au minimum entre chaque zone
- Le port de gants de protection individuels de type latex doit être privilégié

Contacts avec les fournisseurs

- Mettre en place une surface vitrée (plexiglas ou autre) entre le secrétariat de réception et les fournisseurs
- Contact entre collègues lors du déchargement de marchandises
- Réaliser les déchargements de camions par une seule personne en s'assurant de la mise à disposition d'aides mécaniques
- Lorsqu'il existe à la fois des postes de réceptionnaires et des postes en secrétariat de réception (opérations de pointage et d'enregistrement des colis reçus), organiser le déchargement des marchandises de façon à ce que les différents opérateurs ne soient pas mis en proximité à moins d'un mètre
- Faire patienter dans le camion en cas d'arrivées simultanées de fournisseurs
- Mettre en place une imprimante et un scanner côté fournisseurs

Signatures

- Signer avec son propre stylo ou désinfecter le matériel.

Plateformes logistiques – Bonnes pratiques (6/6)



Expédition



Moyens Généraux /
Services Techniques

Zone de chargement



- Limiter les présences simultanées en réorganisant les horaires de travail
- Délimiter les espaces de travail par des marquages en garantissant un espace d'un mètre au minimum entre chaque zone
- Le port de gants de protection individuels de type latex doit être privilégié

Contact avec les transporteurs



- Mettre en place une surface vitrée (plexiglas ou autre) entre le secrétariat d'expédition et les transporteurs
- Contact entre collègues lors du chargement de marchandises
- Réaliser les chargements de camions par une seule personne
- Faire patienter dans le camion en cas d'arrivées simultanées de transporteurs
- Mettre en place une imprimante et un scanner côté transporteur

Signatures



- Signer avec son propre stylo ou désinfecter le matériel

Intervention sur machines, outils, etc.



- Privilégier les interventions à distance lorsque cela est possible
- Réduire autant que possible les interventions à plusieurs dans des espaces exigus ou réduits. Dans le cas contraire mettre en place des EPI adaptés : masque, gant de protection à minima.

Contacts

Stéphane Ziolo

Associé, Paris

Tel: + 33 1 55 68 69 64
Mob: + 33 6 19 52 15 77
sziolo@kpmg

Julien Puaux

Director, Paris

Tel: + 33 1 55 68 94 08
Mob: + 33 7 78 31 94 87
jpuaux@kpmg

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

[Imprimé en France] [A usage interne].

Crédit photos : Shutterstock, iStock, GettyImages, freepik